

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Mans, vendredi 23 juin 2016

Compte administratif 2016 & Budget supplémentaire 2017

Vendredi 23 juin seront présentés à l'Assemblée départementale, d'une part, l'examen du Compte Administratif 2016 et d'autre part le budget supplémentaire pour l'exercice 2017.

Le compte administratif 2016

Le compte administratif représente les recettes et les dépenses effectivement enregistrées dans l'année précédente.

Malgré le contexte économique difficile et les baisses de dotations de l'Etat et de l'accroissement des dépenses de solidarité, le niveau des droits de mutation dû à la reprise du marché immobilier permet au Département d'afficher un compte administratif 2016 positif et sincère.

Avec son plan de préservation de ses capacités de financements (maîtrise des dépenses, baisse modérée de certains investissements), la collectivité affiche un niveau d'investissement de près de 82 M€ et poursuit son désendettement.

Il montre également la sincérité des écritures budgétaires annoncées avec des taux de réalisation qui dépasse les 90 % pour la section investissement.

Les chiffres à retenir

+ 6,1 M€ de droits de mutations en recettes

+ 6,6 M€ de dépenses d'hébergements et d'allocations solidarité

- 1,1 % de maîtrise de charges de personnel et -5,3% en charges supports (bâtiments...)

90,6 % de taux de réalisation des dépenses d'investissement

101,8 % de taux de réalisation recettes de fonctionnement (97,3% en dépenses)

10,8 % d'Épargne Brute = proportion de recettes de fonctionnement qui financent les investissements

- 5,5% de stock de la dette = la collectivité s'est désendettée de 12,7 M€ en 2016

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 558,4 M€ /+ 1,4 %, soit + 7,6 M€ (à périmètre constant)

Taux de réalisation : 101,8 % (101,6 % en 2015),

Malgré un prélèvement de l'Etat sur la dotation globale de fonctionnement de 8,3 M€, cette progression provient :

- du dynamisme des droits de mutation (DMTO) supérieur de 6,1 M€ à ceux perçus en 2015

- du bénéfice des péréquations (+ 3,1 M€) ;

- des ressources complémentaires de solidarité (+ 1,9 M€)

- taxe sur le foncier bâti et cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises + 2,0 % soit + 3,2 M€.

Dépenses de fonctionnement : 495,7 M€ /+ 0,5 %, soit + 2,6 M€.

Taux de réalisation : 97,3 % (97,6 % en 2015),

Cette hausse limitée met en évidence :

- une forte maîtrise des dépenses de personnel (- 1,1 %) et des charges support (- 5,3 %)

- une évolution toujours soutenue des dépenses d'hébergement et d'allocations dans le domaine de la solidarité (+ 2,7 % soit 6,6 M€).

L'épargne brute : 59,8 M€ /+ 9,2% soit + 5,1M€ soit un **taux* de 10,8 %** en 2016 (après 9,8 % en 2015).

** recettes de fonctionnement contribuant au financement des investissements*

La bonne tenue de l'épargne brute constatée sur l'exercice 2016 résulte de :

- La mise en œuvre du **plan de préservation des capacités d'investissement** pour faire face aux baisses de dotations de l'Etat et à l'accroissement du « reste à charge » supporté au titre des allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) ;
- La performance du marché de l'immobilier ancien (droits de mutation : + 6,1 M€ en 2016)

L'épargne nette, épargne brute diminuée du remboursement de la dette en capital s'établit, hors produits des cessions et provision, **à 41,5 M€.**

Investissement

Recettes d'investissement : 33,0 M€ (Hors Emprunt) +7,4% soit +2,3 M€,

Taux de réalisation : 78,6% (85,7 % en 2015) >> moins de recours à l'emprunt

Cette hausse est due à la perception de FCTVA au titre des dépenses d'équipement de l'exercice 2015, année d'investissement particulièrement soutenue.

Dépenses d'investissement : 100,2 M€. Hors remboursement de la dette (18,3 M€)

Taux de réalisation : 90,6 % (92,1 % en 2015)

Les dépenses d'équipement et subventions d'équipement s'élèvent à **81,8 M€**, en baisse de - 15,7 % après un pic d'investissement en 2015 (99,6 M€).

Le recours à **l'emprunt de 5,6 M€ en 2016** a été moindre qu'en 2015 (28 M€) grâce à l'amélioration du niveau d'épargne brute ce qui se traduit la poursuite du désendettement de la collectivité.

Dette : 219,7 M€ (stock) au 31 décembre 2016, en baisse de - 5,5 % par rapport à 2015.

Compte tenu d'un remboursement de dette à hauteur de 18,3 M€, **la collectivité s'est désendettée sur l'exercice 2016 de 12,7 M€.**

Budget supplémentaire 2017

Améliorer la relation aux usagers p.136

Création d'un poste de médiateur du Conseil départemental

A partir du 15 septembre, un poste de médiateur sera créé au Conseil départemental. Le médiateur donnera la possibilité à chaque usager de faire appel à une autorité neutre et indépendante en cas de désaccord avec l'administration.

Cette nouveauté vise à faciliter le traitement des réclamations des Sarthois, contestant les décisions des services départementaux, situation dans laquelle le Département est parfois juge et partie.

La création d'un poste de médiateur devrait permettre d'améliorer l'accueil et l'écoute du public, de faciliter le dialogue entre les services du département et les sarthois et d'assurer la transparence des activités de l'administration départementale et de les améliorer.

Solidarité p.47 & P.57

Le Département renforce ses actions de prévention en faveur des personnes âgées

Le Département de la Sarthe a toujours été innovant pour la prise en charge et le soutien aux personnes âgées sur son territoire. Il a donc naturellement été retenu comme candidat par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour mettre en place des actions de préventions telles que des aides techniques à domicile, des forfaits autonomie, des actions collectives ou individuelles de prévention...

Le Département s'appuiera sur des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), des résidences autonomie, ainsi que des autres partenaires intéressés pour mettre en place ces opérations et recevra ainsi des financements de la CNSA.

Il met également en place une « technicothèque » soutenue par le CNSA afin de faciliter l'accès aux aides techniques pour les personnes âgées et handicapées (démonstration de matériel, aides aux bonnes pratiques ...)

Agriculture p.76

94 jeunes agriculteurs aidés par le Département

Le Conseil départemental avait décidé en mars dernier d'une aide de 200 000 € pour les jeunes agriculteurs installés depuis moins de 3 ans, suite à deux années particulièrement difficiles. Ainsi 82 d'entre eux, respectant les critères d'éligibilité, ont pu bénéficier de cette aide au titre de la solidarité. 12 jeunes agriculteurs supplémentaires peuvent bénéficier de cette aide ce qui amène le Département à ajuster son budget (+ 30 000 € par rapport aux 447 000 € initiaux) pour soutenir l'agriculture sarthoise.

Culture p.82

750 000 € d'aides pour 3 équipements culturels et patrimoniaux sarthois

Le Département soutient l'association Le Mans Jazz Festival pour l'aménagement d'une salle de concert dans la salle d'audience de l'ancien Palais de Justice, au sein de l'ensemble immobilier de la Visitation au Mans à hauteur de 150 000 € à parité avec Le Mans Métropole.

Au titre du soutien des acteurs locaux au niveau culturel et patrimonial, la collectivité financera également 170 000 € pour la réhabilitation et l'agrandissement de la salle de spectacle Castélorienne à Montval-sur-Loir (unique équipement de diffusion de spectacle vivant du territoire) et 430 000 € pour la restauration de l'église Notre Dame des Marais à la Ferté-Bernard : monument classé, et remarquable édifice gothique au plan régional.

Le Budget Supplémentaire 2017 en chiffres

616,4 M€ (614,2 M€ au BP)

On retient que le budget du Département est peu modifié dans son montant comme dans sa structure par rapport au budget primitif

Les dépenses et recettes nouvelles s'élèvent à **3,5 M€** soit 0,6 % des inscriptions votées au BP.

1. Fonctionnement :

Dépenses : 502,9 M€, (+1,48 M€) dont

+ 0,61 M€ dans le cadre de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement), pour la mise en œuvre des actions de prévention et des aides relatives au forfait autonomie (financé par la CNSA) ;

+ 0,030 M€ de soutien supplémentaire aux jeunes agriculteurs.

En recettes : 537,6 M€ (excédent inclus): (+1,33 M€) dont

+ **0,69 M€ de participations et recouvrements dans le domaine social** (dont 0,61 M€ versés par la CNSA pour couvrir les dépenses décrites ci-dessus) ;

+ **0,24 M€ d'ajustement au titre des dotations et de la fiscalité ;**

L'excédent au titre de l'exercice 2016 et intégré en recette de fonctionnement s'élève à **22,7 M€**.

L'épargne brute s'établit à 34,7 M€ soit un taux de 6,5 %

2. Investissement

Dépenses : 94 M€ (hors dette) (+0,65 M€) dont,

+ 0,21 M€ de participation au financement des Syndicats mixtes des Parcs d'activité d'intérêt départemental ;

+ 0,2 M€ pour l'acquisition de véhicules ;

+ 0,16 M€ au titre de l'attractivité (subvention de l'association « Le Mans Festival de l'Europa jazz », ajustement de notre soutien à l'université du Maine ...) ;

+ 0,04 M€ de subvention à la Communauté de communes du Pays fléchois pour la création d'un espace de coworking ;

+ 0,03 M€ d'aide départementale au portage des repas.

En recettes : 34,5 M€ (hors emprunt) (+0,06 M€) dont,

+ 0,06 M€ grâce à la vente web-enchères de matériels réformés dans le domaine routier.

Suite à l'ensemble de ces ajustements et à l'intégration du résultat net de l'exercice 2016, l'emprunt de bouclage peut être diminuée de 21,9 M€, pour s'établir à 12,7 M€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à **19,4 M€**.

Nouveau budget 2016 : 616,4 M€ (614,2 M€ au BP)